

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



ABN AMRO European Convertibles Moderate Part I : FR0010969519

Cet OPCVM est géré par ABN AMRO Investment Solutions, la société de gestion du Groupe ABN AMRO

Objectifs et Politique d'Investissement

L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence composite : 75% de l'indice UBS European Focus Hedged (coupons réinvestis) + 25% de l'indice JP Morgan Credit Index BBB 3-5 ans, coupons réinvestis.

Pour répondre à son objectif de gestion, le Fonds est investi au minimum à 55% de l'actif net en obligations convertibles en actions y compris obligations convertibles synthétiques (sans contrainte de notation minimum).

Le processus de gestion se déroule en deux étapes :

- une analyse macro-économique «top down» permet de déterminer l'allocation sectorielle du portefeuille ainsi que son profil de risque conformément au scénario retenu.

- une étape de sélection des titres «bottom-up» à partir d'une analyse des caractéristiques financières des sous-jacents et des convertibles.

Le FCP pratique une gestion active par rapport à son indicateur de référence. Il est soumis à un ensemble de limites en termes d'allocation afin de contrôler le risque d'écartement de la performance par rapport à son indicateur de référence.

Le Fonds est investi en obligations convertibles, échangeables ou

remboursables, sans contraintes de notation minimum, de 55% à 110% de l'actif net. La répartition géographique est discrétionnaire et les titres ne supportent pas de contraintes de rating minimum. Le FCP pourra également être investi en titres de créances (obligations et EMTN), classiques, c'est à dire non convertibles et non indexés. Ces titres représenteront moins de 20% de l'actif net. Ils ne supportent pas de contraintes de notation minimum et de sensibilité aux taux spécifiques.

Afin de gérer la trésorerie, le FCP pourra intervenir jusqu'à 30% de l'actif net en instruments du marché monétaire de la zone Euro. Le Fonds pourra intervenir sur les marchés dérivés (réglementés français et étrangers et/ou de gré à gré) dans un but de couverture ou d'exposition au risque actions et taux ; le risque de change est accessoire.

Le Fonds capitalise le résultat net et les plus-values nettes réalisées.

La durée de placement recommandée supérieure à 3 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande à tout moment à la Banque NEUFLIZE OBC et CACEIS Bank. Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour jusqu'à 17h30 chez CA Titres et CACEIS Bank et exécutées sur la base de la valeur liquidative du lendemain (valeur liquidative quotidienne).

Profil de Risque et de Rendement

A RISQUE PLUS FAIBLE

A RISQUE PLUS ELEVE



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [3] ?

Le FCP présente un profil « équilibré à dynamique » dû à ses investissements majoritaires en obligations convertibles (qui présentent un profil de risque et de rendement plus élevés que les obligations classiques compte tenu du risque de variation lié à la volatilité des actions sous-jacentes), pouvant être tempérés cependant par des investissements en instruments du marché monétaire (qui présentent un profil de risque et rendement faibles à équilibrés).

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Fonds. L'investissement en titres Non Investment Grade et/ou Non Notés peut accroître le risque de crédit, de ce fait la valeur liquidative peut baisser.

Risque de contrepartie : il s'agit du risque lié à l'exposition du Fonds à des contreparties financières lors de la conclusion de contrats financiers de gré à gré. Il correspond au risque de perte pour le Fonds lorsque la contrepartie à une opération faillit à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,70%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

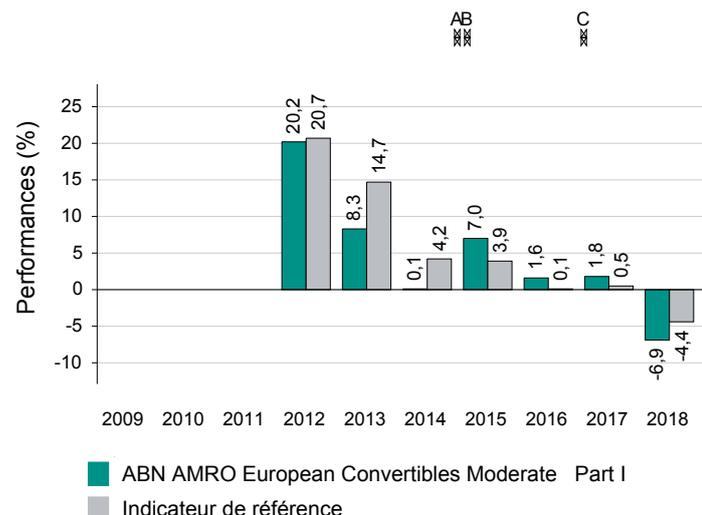
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais (et rétrocessions) de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du Fonds : 9 juillet 2007

Date de création de la part : 3 janvier 2011

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : 75% UBS European Focus Hedged (coupons réinvestis) + 25% JP Morgan Credit Index BBB 3-5 ans, (coupons réinvestis).

A : A partir du 2 décembre 2014, l'indice de référence a été modifié.

B : Les performances passées ont eu lieu dans une stratégie qui n'est plus d'actualité.

C : Jusqu'au 2 janvier 2017, l'OPCVM se dénommait Neufilize Modéré Convertibles.

Informations Pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : (Dici/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : l'investisseur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Le Fonds propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.abnamroinvestmentsolutions.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération et du Conseil de Surveillance.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La part de cet OPCVM ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre de l'OPCVM (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus de l'OPCVM).

Statut FATCA de l'OPCVM, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)

La responsabilité d'ABN AMRO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ABN AMRO Investment Solutions est agréée par la France sous le numéro GP99027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.